

## SEANCE DU 12 Juin 2019

L'an deux mille dix neuf

Le douze juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Chonas l'Amballan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2019

PRESENTS : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Michèle LABOREL-LACITS, M. Jean ANDRIEUX, M. Jean-Jacques CARON, M. Gérard GUIGUE, M. Jean-Jacques PLASSON, Mme Christelle RIVOIRE, M. Philippe ROYER, Mme Marie-Rose SALOMON,

ABSENTS EXCUSES : M. Jonathan BUISSON, Cindy CHAPELEIRO, Jacqueline GODARD, Mme Razika L'HAOUA, M. Franck VARON.

Pouvoirs : Ghislaine VILLET a donné pouvoir à Michèle LABOREL-LACITS

Secrétaire de Séance : Mme Christèle RIVOIRE

### ***DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE ST MAURICE L'EXIL***

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de 179,68 € de la coopérative scolaire de St Maurice l'Exil en vue du renouvellement de l'acquisition mutualisé entre les deux communes, d'un test psychométrique demandé par la psychologue scolaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents soit 10 voix.

### ***CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 28 HEURES.***

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une augmentation du nombre d'enfants scolarisés et de l'agrandissement de l'école, il convient de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 28 heures,
- il sera recruté en qualité d'agent de service au restaurant scolaire et au périscolaire et agent d'entretien,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au budget
- la présente délibération prendra effet à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2019.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents soit 10 voix.

### ***CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que désormais, préalablement à un recrutement pour accroissement temporaire d'activité ou emploi saisonnier, un poste doit être créé par délibération.

Ainsi, pour faire face à une augmentation du nombre d'enfants pendant les temps périscolaires et afin de respecter le taux d'encadrement, il convient de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à raison de 20 à 28h hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste à temps non complet d'adjoint technique contractuel d'une durée hebdomadaire de travail de 20 à 28 heures pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au budget.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents soit 10 voix.

### ***CREATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUELS***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que désormais, préalablement à un recrutement pour accroissement temporaire d'activité ou emploi saisonnier, un poste doit être créé par délibération et que pour faire face à une augmentation de la charge de travail au service espace vert, la commune recrute chaque année des jeunes ayant 17 ans dans l'année en cours et résidant sur Chonas l'Amballan.

Ainsi, il convient de prévoir la création de 3 postes à temps non complet d'adjoint technique contractuels à raison de 30 heures hebdomadaires pour la période du 15 juin au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer trois postes à temps non complet d'adjoint technique contractuels d'une durée hebdomadaire de travail de 30 heures pour la période du 15 juin au 31 août 2019,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au budget.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents soit 10 voix.

### ***REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE RHONE ALPES***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 ;

Considérant la réalisation du projet de construction de l'extension de l'école pour un coût total estimé à 420 082,54 € HT ;

**DECIDE** de contracter un emprunt de la somme de 300 000 euros (trois cent mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes ayant les caractéristiques suivantes :

Durée : 240 mois.

Taux fixe : 1,31 %

Périodicité des amortissements et des intérêts : annuelle

Amortissement dégressif du capital et échéances constantes.

Le versement des fonds sera effectué impérativement au plus tard le 25/09/2019.

Montant de l'échéance 16 814,20 euros.

Date de la première échéance : 05/12/2019

Date de la deuxième échéance : 05/03/2020  
Le taux d'annuités s'élève à 1,11%.  
Base de calcul : 30/360.  
Le prêt comporte 20 annuités.  
Frais de dossier : 200 euros.

**APPROUVE** les conditions financières et autorise Mme le Maire à signer le contrat

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents soit 10 voix.

## ***QUESTIONS DIVERSES***

### ***1 - Subvention Foot Réponse US 2 Vallons :***

L'US 2 Vallons refuse notre subvention de 400 €.

### ***2 - Ameublement des Classes :***

Un achat de matériels est prévu pour la classe de grande section de maternelle. Un aménagement de placards est aussi demandé dans les deux classes du futur agrandissement de l'école.

### ***3 – Fermeture du secrétariat pendant la période estivale :***

Le secrétariat sera fermé la semaine 33 – du 12 août au 18 août 2019.  
La mairie sera fermée au public le vendredi en juillet et août.

### ***4 – Nouvelle signalétique :***

Elle permettra d'indiquer l'emplacement des commerces, des services et de l'aire de jeu dans le centre village. Elle sera mise en place prochainement.

5 – une convention de coopération entre les communes pour le fonctionnement de la bibliothèque va être signée prochainement. Une délibération devra être prise au prochain conseil municipal.

6 – Une remarque lors du conseil du CCAS a été faite sur la propreté des toilettes publiques. Nous allons les faire nettoyer plus régulièrement.

Prochain conseil municipal le 15 juillet 2019 à 18h.

Séance levée à 19h20